



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 28  
présents : 21  
absents représentés : 7  
votants : 28

L'an deux mille DIX-HUIT,  
le 9 octobre à 18 heures 30 minutes  
le Conseil municipal de la commune de SALLES  
légalement convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**  
à la Mairie de SALLES, sous la présidence de Monsieur **Luc DERVILLÉ**,  
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2018.

**PRÉSENTS** : Luc DERVILLÉ - Michel LEMISTRE - Monique GRESSET - Charles MOGUER - Tristan PAUC - Catherine PAILLART - Perrine HEURTAUT - Corinne LAURENT - Annie DUPLAA - Guilaïne FRANÇOIS - Willy DUMARTIN - Chantal BERNARD-RUSAIL - Serge GROLEAUD - Jacqueline PERROTTÉ - Nadège DOSHA - Bruno BUREAU - Dominique BAUDE - Olivier COURRÈGES - Fabienne PASQUALE - Hervé GEORGES - Jean-Claude PESQUET

### ABSENTS EXCLUSÉS ET REPRÉSENTÉS

Damir MATHIEU a donné procuration à Corinne LAURENT  
Audrey SABATIÉ a donné procuration à Annie DUPLAA  
Jean-Dany GARNUNG a donné procuration à Luc DERVILLÉ  
Karine SUMYK a donné procuration à Charles MOGUER  
Michel FEDRIGO a donné procuration à Catherine PAILLART  
Mauon PAILLARD a donné procuration à Monique GRESSET  
Sandrine BONNET-WERMEISTER a donné procuration à Michel LEMISTRE

### **Délibération n°2018-10-8 : Intention de reprendre le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite aux avis de l'Etat et de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Val de l'Eyre en date du 25 avril 2018 arrêtant à l'unanimité le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Salles ;

Vu la délibération n° 2017-03/1-1 du Conseil municipal du 14 mars 2017 relative à la tenue du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu l'avis défavorable de l'Etat rendu le 08 août 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Val de l'Eyre en date du 04 septembre 2018 portant intention de reprendre le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Salles, au vu de l'avis de l'Etat ;

Vu la tenue de la Commission « Travaux, Bâtiments communaux, Voirie » le 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

Considérant le courrier de la Préfecture présentant l'avis de l'Etat dans le cadre de la consultation des avis des Personnes Publiques Associées relatif notamment à la demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du Code de l'urbanisme ;

Compte tenu des éléments exposés ;

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'avis de l'Etat et du courrier du Préfet relatif au caractère incomplet de la demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du Code de l'urbanisme ;
- **DECIDE** de la reprise du projet de Plan Local d'Urbanisme afin de tenir compte de ces éléments permettant un nouvel arrêt à venir du PLU.

**Délibération adoptée par 22 voix Pour, 4 voix Contre (Nadège Dosba, Bruno Bureau, Olivier Courrèges, Fabienne Pasquale) et 2 Abstentions (Dominique Baude, Hervé Georges).**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
À Salles, le 9 octobre 2018.

Le Maire,  
  
**Luc DERVILLÉ**



Publié  
le : 15/10/2018

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.